Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020) **Heft:** 2283

Artikel: Vers un partage global des médicaments et des vaccins : et si les

développements de la recherche pour lutter contre les maladies étaient

un bien public au-delà des frontières

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024083

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vers un partage global des médicaments et des vaccins

Et si les développements de la recherche pour lutter contre les maladies étaient un bien public au-delà des frontières

Jean-Daniel Delley - 21 avril 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36456

Le conseiller fédéral Alain
Berset a comparé la politique
sanitaire de lutte contre le
Covid-19 à un marathon. Cette
image d'endurance colle certes
à l'ensemble des mesures de la
Confédération, mais c'est
plutôt à une course de vitesse à
laquelle on assiste
actuellement pour mettre au
point et produire les
traitements, vaccins et autres
technologies propres à
prévenir, détecter ou traiter le
virus et ses effets.

On compte désormais des dizaines de projets de recherche portant sur la prévention autant que sur les soins. Ainsi, Martin Bachmann, immunologue rattaché à l'Inselspital de Berne, a annoncé un vaccin pour octobre prochain déjà. Mais une fois ces produits disponibles, qui en bénéficiera et à quel prix?

L'histoire récente des épidémies justifie la question. A l'occasion de la grippe porcine en 2009, les Etats disposant des ressources financières suffisantes ont stocké de grandes quantités de doses de vaccin, alors que les pays où les populations sont les plus pauvres n'ont pas bénéficié d'une couverture suffisante. En mars de cette année, le gouvernement américain aurait tenté de mettre la main sur un laboratoire allemand très

avancé dans la mise au point d'un vaccin contre le Covid-19.

Pour contrer cette politique du chacun pour soi ou du plus offrant le mieux servi, une coalition d'ONGs lance un appel aux Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en appui à une proposition du Costa Rica. Pour la république centreaméricaine, tous les moyens médicaux aptes à combattre la pandémie constituent des biens publics et à ce titre doivent être accessibles à tous.

Une mutualisation des données, des droits d'exclusivité et de fabrication par l'intermédiaire de l'OMS pourrait créer les conditions d'une répartition équitable de ces moyens à un prix abordable. L'OMS dispose d'ailleurs depuis 2011 de l'instrument adéquat: le *Cadre de préparation en cas de grippe pandémique* qui règle l'échange des virus et le partage des avantages résultant de cette information.

Le caractère de biens publics des thérapies et traitements prophylactiques se justifie d'autant plus que ces derniers ont bénéficié et bénéficient encore d'un apport financier massif des collectivités publiques. Cet apport devrait conduire à une réglementation des prix, possibilité pourtant très rarement utilisée. Ainsi la législation américaine prévoit un contrôle des prix d'un traitement ayant bénéficié d'investissements publics pour en faciliter l'accès. Une disposition restée lettre morte à ce jour.

La crise sanitaire actuelle jette une lumière crue sur l'industrie pharmaceutique, ses priorités et sa prétendue capacité d'innovation. L'association Public Eye (Déclaration de Berne rebaptisée en 2016) s'étonne à juste titre du désintérêt des pharmas pour le développement des vaccins contre les coronavirus, alors que plusieurs épidémies de ce type ont déjà sévi. Désintérêt également pour le développement de nouveaux antibiotiques et, de manière générale, pour celui contre des pathologies ne garantissant pas un profit substantiel. La conception que se fait cette industrie de la santé publique reste très lacunaire et bien éloignée des besoins du plus grand nombre.

Cependant, les moyens de redresser la barre existent bel et bien. Le rapport de la commission des Nations unies sur l'accès aux médicaments en fait un large inventaire: une application beaucoup plus stricte des législations en matière de brevets de manière à ne protéger que les véritables

innovations; une utilisation plus fréquente de la licence obligatoire qui permet à un pays de produire en cas de nécessité un médicament protégé par un brevet; la publicité des résultats de la recherche publique et le contrôle des prix des médicaments développés à partir de ces recherches. Il importerait surtout une volonté politique de mettre en œuvre ces moyens.

Crise: entre rêve d'Eden et cauchemar des enfers

Le financement fantasmé des conséquences du coronavirus

Jean-Pierre Ghelfi - 26 avril 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36501

Les périodes de crise sont souvent des moments propices pour l'émergence de sujets farfelus. Serait-ce avec l'idée – ou l'espoir – que la peur ambiante rende les gens crédules? En tout cas, tandis que certains annoncent l'arrivée au paradis, terrestre ou non, d'autres mettent en scène la fin du monde, et le micro-impôt sur les transactions financières sans espèces se profile.

Au paradis comme en enfer

Dans sa chronique du *Monde*, le 28 mars dernier, <u>Stéphane</u>
<u>Foucart</u>, observait les milliers de milliards qui sortent de la poche des gouvernements et des banques centrales pour faire face aux coûts engendrés par la crise. L'argent est là. Il suffit d'en imprimer une même quantité supplémentaire pour financer les investissements que requiert la protection des milieux naturels.

Pas de problème apparemment pour l'auteur, sinon peut-être un risque d'inflation. La belle affaire: la survie de la planète prime. Le paradis est tout proche. Pour autant qu'on ne prenne pas en compte (c'est le cas de le dire) le futur d'une monnaie qui n'aurait plus de valeur...

Côté fin du monde, on rencontre tous les tenants des thèses conspirationnistes qui partent de l'idée que les drames actuels résultent d'actions souterraines. Elles gangrèneraient le pays de l'intérieur (le Deep State en vogue aux Etats-Unis), seraient le fait d'un groupement, d'un parti, d'une religion (liste non exhaustive) pour prendre le contrôle des âmes et des consciences, ou dominer le monde. Inversement. Il s'agirait de volontés cachées pour empêcher de répandre la bonne parole, quelle qu'elle soit.

Micro-impôt vers une application immédiate?

Il y a aussi les opportunistes qui pensent pouvoir se servir des malheurs qui accablent le monde pour pousser leurs pions et leur donner un lustre qu'ils n'ont pas et qu'ils n'auront probablement jamais. Ça ne coûte rien d'essayer. Peut-être même que, désarroi aidant, on ne sait jamais, ça pourrait marcher.

Ce procédé est manifestement celui qui a été choisi par les tenants de l'initiative sur un micro-impôt (DP 2277). Lancée en février dernier, elle serait la solution indépassable pour financer les aides et subventions accordées par le Conseil fédéral visant à soutenir les personnes et entreprises que le confinement a mises à l'arrêt.

Un modeste impôt de 0,1% sur le trafic des paiements sans espèces permettrait d'encaisser tous les milliards dont la Confédération a besoin pour financer son opération de lutte contre les conséquences en cascade du coronavirus. Une condition cependant. Cette micro-taxe devrait entrer en vigueur sans délai. Il faudrait l'appliquer immédiatement... à titre provisoire, comme un test grandeur nature.